

COMMUNE D'ALBON

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2014 COMPTE – RENDU

L'an deux mille quatorze et le **JEUDI 10 AVRIL** à 20 H 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Pierre PAYRAUD, Maire., assisté de MM. DESSEMOND, DIB, DELAUNAY et Mmes GEDON et ROUMEAS

Etaient également présents : Mmes POULENARD, CHALEAT, AIME, PICHAT et MM. ENGEL, JAMMES, DEBOST, DOCHET et PERROT

Absents : M. D'YVOIRE qui donne procuration à M. DESSEMOND
Mme A-M. BERTHON qui donne procuration à M. PAYRAUD
Mme M. DESGRANGES qui donne procuration à M. DEBOST
Mme N. VENTURA qui donne procuration à M. DELAUNAY

Mme Céline CHALEAT a été nommée Secrétaire de séance

1 – Désignation des délégués aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la liste des établissements publics de coopération intercommunal auprès desquels la Commune est adhérente, procède en la forme réglementaire à l'élection des nouveaux délégués.

a) SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT D'ALBON

Délégués titulaires : Henry D'YVOIRE et André DESSEMOND

b) SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU POTABLE VALLOIRE GALAURE

Délégués titulaires : Michel DEBOST et Jean DELAUNAY

c) Syndicat d'Irrigation Drômois

Délégués titulaires : Benjamin MORFIN et Laurent GUIRONNET

d) Syndicat Mixte de Gestion du Télé-Alarme

Délégué titulaire : Nicole POULENARD

Délégué suppléant : Marjorie DESGRANGES

Il est précisé que le Comité Syndical du SMIGTA a approuvé sa dissolution par délibération du 13 Février 2014 ; celle-ci deviendra définitive après clôture, en particulier, de la comptabilité 2013.

e) Syndicat Départemental d'Energie de la Drôme – Désignation de 2 électeurs

M. le Maire informe qu'il y a lieu de désigner 2 électeurs parmi les membres du Conseil Municipal qui participeront à l'élection des délégués titulaires et suppléants appelés à siéger au Comité syndical d'Energie SDED dont la commune est membre.

Ce Comité est composé, notamment, d'un collège comprenant les délégués des communes dont la population est inférieure à 2 000 habitants. Les délégués sont élus par les électeurs désignés par leur commune à raison :

- 1 électeur si la population de la commune est inférieure à 100 habitants,
- 2 électeurs si la population de la commune est égale ou supérieure à 100 habitants.

Les électeurs de chaque Territoire Rural de l'Energie (TRE) seront convoqués par le Président du Syndicat départemental, afin de procéder à l'élection des délégués appelés à siéger au Comité d'Energie SDED.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne pour participer à l'élection des délégués devant siéger au Comité syndical :

M. Michel DEBOST et M. Jean DELAUNAY, électeurs pour représenter la commune d'ALBON et participer à l'élection des délégués du Territoire Rural de l'Energie de SAINT-VALLIER auquel appartient la commune, ayant obtenu la majorité des suffrages.

2 – Formation des Commissions Municipales

Le Conseil Municipal, considérant qu'il peut créer des commissions chargées d'étudier des questions soumises au Conseil et après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

FIXE à CINQ le nombre de commissions chargées de préparer les dossiers du Conseil Municipal et DETERMINE le nombre de membres pour chacune d'entre elles ainsi qu'il suit :

- Commission FINANCES : 7 membres
- Commission SCOLAIRE : 5 membres
- Commission ENFANCE - JEUNESSE : 6 membres
- Commission URBANISME/ENVIRONNEMENT/ESPACES VERTS : 6 membres
- Commission VIE ASSOCIATIVE : 6 membres

PROCEDE à l'élection au scrutin secret et à la représentation proportionnelle des membres desdites commissions :

Commission FINANCES : Denis JAMMES – Henry D'YVOIRE – Samir DIB – Carel GEDON- Michel DEBOST - André DESSEMOND – Véronique PICHAT

Commission SCOLAIRE : Samir DIB – Natacha VENTURA – Céline CHALEAT Christine AIME – Robin PERROT

Commission ENFANCE-JEUNESSE : Raphaëlle ROUMEAS – Marjorie DESGRANGES – Anne-Marie BERTHON – Nicole POULENARD – Samir DIB – Robin PERROT

Commission URBANISME-ENVIRONNEMENT-ESPACES VERTS : Carel GEDON – Henry D'YVOIRE – André DESSEMOND – Jean DELAUNAY – Céline CHALEAT – Laurent DOCHER

Commission VIE ASSOCIATIVE : Jean DELAUNAY – Samir DIB – Raphaëlle ROUMEAS – Christine AIME – Natacha VENTURA – Laurent DOCHER

3 – Délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire

M. le Maire donne lecture à l'assemblée de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de déléguer au Maire certaines de ses attributions et demande à l'assemblée de se prononcer.

DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE DE DELEGUER AU MAIRE**, pour toute la durée du mandat, les attributions énumérées par les alinéas 3 - 5 - 6 - 7 - 8 - 9 et 15 de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales reproduit ci-dessus :

- **DECIDE DE DELEGUER AU MAIRE**, pour toute la durée du mandat, l'attribution énumérée par l'alinéa 4 de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales reproduit ci-dessus, uniquement pour les marchés de fournitures, travaux et services dont les seuils des montants ne dépasseront pas 10 000 € HT.

3 – FINANCES – Fixation du montant des indemnités de fonction du Maire et des Adjoints

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

Vu l'arrêté municipal du 10 Avril 2014, portant délégation de fonctions aux cinq Adjointes et à deux Conseillers Municipaux ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la Loi, les indemnités de fonctions versées au Maire, aux Adjointes et aux Conseillers Municipaux délégués, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux Maire et Adjointes ;

FIXE le taux en pourcentage de l'indice terminal brut 1015 conformément au barème fixé par les articles L 2123-24 et L 2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales pour le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire, Adjointes et Conseillers Municipaux délégués ainsi qu'il suit :

Maire	: 32 %
1 ^{er} et 2 ^e Adjoint	: 10 %
3 ^e au 5 ^e Adjoint	: 6 %
Conseiller Municipal délégué	: 2,7 %

DIT que l'indemnité du Maire prend effet à sa date d'élection, soit le 28 Mars 2014

DIT que l'indemnité des Adjointes et des Conseillers Municipaux délégués prend effet à compter du 10 Avril 2014.

4 – QUESTIONS DIVERSES

a) Comité National d'Actions Sociales – Désignation d'un délégué

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que depuis 2008, la Commune a adhéré au Comité National d'Actions Sociales ; cet organisme, association type loi 1901, proposant à ses bénéficiaires un large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, etc...)

A ce titre, deux délégués la représentent au sein des instances du CNAS. Aussi, considérant le renouvellement général des Conseils Municipaux, il y a lieu de procéder à la désignation de nouveaux délégués, et en particulier du délégué représentant le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, DESIGNÉ Mme Nicole POULENARD comme délégué au CNAS.

b) Désignation d'un Correspondant «Défense»

M. le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de procéder à la désignation d'un correspondant « Défense » parmi les membres du Conseil Municipal. Le rôle de ce dernier consiste en une mission d'information et de sensibilisation de ses administrés aux questions de défense. Il est également l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires du Département et de la Région.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, DESIGNNE M. Jean-Pierre PAYRAUD, Maire, en qualité de correspondant « Défense ».

c) Centre de Secours «Bancel» - Passation de pouvoir de M. POUENARD à M. GAUDRY

Le Conseil Municipal, après avoir donné son accord pour rajouter cette question à l'ordre du jour, EMET un AVIS FAVORABLE au financement d'un cadeau pour M. POUENARD Guy dans le cadre de sa passation de pouvoir de Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers à M. GAUDRY, lors d'une réception organisée par le SDIS26.

Le Centre de Secours «Bancel» regroupant également la Commune de Beausemblant, il est décidé que les 2 Communes s'associent pour un montant de 100 € chacune. La Commune d'ALBON se chargeant des formalités ; la Commune de BEAUSEMBLANT lui remboursant sa participation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 10

Le Secrétaire de Séance,
C. CHALEAT